



## Arrêt de travail (crpcen) dépression

Par **fablanlau**, le **05/09/2008** à **09:24**

Bonjour, je suis salariée dans le notariat depuis le 1er mars 1974 et employée dans la même entreprise depuis le 1er janvier 1978. Suite à une cessation d'Etude, je suis la seule "ancienne" ds l'équipe, et tt au long de l'année passée mon nouvel employeur était satisfait de moi, m'octroyait des primes, me valoriser par des témoignages verbaux, par la clientèle, etc..depuis début d'année 2008, la pression morale s'est installée, le contact est différent envers moi de sa part et des autres collègues, ignorance, mépris, je suis affligée mais ai tenu jusqu'en juin où j'ai dû, sur ses CONSEILS, prendre un arrêt car je ne mangeais plus, ne dormais plus..suite à cet arrêt, lors de ma reprise, elle m'a conseillé de me "mettre en longue maladie, qu'elle avait son équipe de jeunes, qu'elle ne voulait pas d'un fantôme à l'Etude, et que jene devais pas rester deux heures de plus"..tels sont ses mots - j'ai dû exécuter, car mon poste était repris et n'avais plus de place. Dépression plus importante, suivi depuis début année par psy, conseiller par délégué syndical, lettre recommandée avec AR entrens, contestation d'un avertissement mis ss aucune valeur, reconnu mes compétences professionnelles et mon savoir, rédigée par elle sur entretien d'évaluation "mémoire vivante de l'Etude et pilier de celle ci" - je ne peux plus reprendre mon travail aucun contact avec autres collègues - elle m'a laissé deux messages tél me demandant soit d'accepter un "poste de standardiste" - rétrogradation ou bien de "démissionner" - je n'en peux plus, le délégué me conseille de rencontrer le médecin conseil pour inaptitude et l'obliger à me licencier - lors de notre entretien d'évaluation en juin, elle semblait d'accord de me laisser partir, négociation, mais ce qui la gêne ce sont mes trente années de service, alors qu'elle est installée que dpuis décembre 2006..et a su me faire appel nombres de fois pour dossier non cloturés, et difficultés....aidez moi, et conseillez moi au mieux - je vais mal, je suis sous anti dépresseurs, anxiolytiques et comprimés pr trouver le sommeil, cauchemars, agitations, pleurs, mes journées sont insupportables...vite un conseil, je vous en prie, ma santé est en danger - je demande qu'une chose c'est de me laisser "vivre en paix" car le préjudice moral qu'elle m'a fait subir me poursuit et je suis ds l'incapacité de retourner ds cette étude à deux ans et demi de ma retraite, j'évite de passer devant le bâtiment (presque 31ans de travail ici) merci je vs

en prie

Par **Mirolive**, le **09/12/2008** à **23:53**

Bonsoir Fablanlau je passe mes soirées sur le net à chercher des sites juridiques qui pourraient m'aider à solutionner mon problème qui est similaire au votre. Ce ptiti message juste pour vous indiquer la procédure que j'ai du suivre. Donc 18 mois d'arrêt maladie, suivie par un psy, traitement lourd et tout ce qui s'en suit ...aucun contact avec l'Etude. Au mois d'Octobre j'ai sollicité de la Médecine du Travail une visite de reprise, donc fin des arrêts de travail. C'est la que le médecin du travail m'a déclaré "inapte à mon poste et à TOUS postes dans l'Etude". L'employeur a été avisé, et à contacter le médecin du travail pour voir s'il y avait possibilité de re'classement. Comme le problème vient de l'Employeur évidemment pas de reclassement (et de toutes façons je ne peux plus y retourner). S'en est suivi le rendez vous de l'entretien préalable au licenciement (auquel nous ne sommes pas obligé d'assister) mais j'ai tout de même gardé un peu "d'amour propre" j'y suis allée accompagnée d'un représentant syndical. Démarche très très dur, je n'étais pas rentrée dans l'Etude depuis 18 mois, et j'y travaillais depuis 32 ans..., mais bon c'est passé. Et puis j'ai reçu le 22 novembre dernier ma lettre de licenciement. J'ai donc 3 mois de préavis mais que je n'effectue pas, le problème c que j'obtiendrai mes documents assedic, et mon solde de tout compte que le 21 février prochain, donc actuellement je n'ai aucun revenu.

C'est pourquoi je regarde si il y a de la jurisprudence par rapport à tout cela, et que j'ai trouvé votre "appel au secours", c'est vrai qu'il ne faut ps se décourager, mais je suis loin d'en être sortie émotionnellement et pshycologiquement, c'est très dur.

N'hésitez pas à me recontacter pour informations complémentaires, mais surtout important de se faire suivre pas un bon médecin-psy.

Je vous souhaite vraiment bon courage. J'espère que vous recevrez mon message, c'est la 1ère fois que réponds à un forum, mais je comprends tellement votre desespoir que j'ai réagis aussitôt.

Par **zoclaf**, le **07/02/2009** à **09:25**

Bonjour chère Madame,

C'est tout à fait par hasard que j'ai pris connaissance de votre message du début du mois de septembre 2008.

Ancien du notariat, je suis scandalisé par le comportement de votre ex-nouvelle employeur à votre égard ; pendant un an elle a su profiter de votre expérience professionnelle et de votre grande connaissance des dossiers de l'étude et des clients, puis sans doute a t'elle considéré que si elle se passait de vos services elle ferait des économies en employant du personnel plus jeune et vraisemblablement "sous-payé".

Ce qui me révolte le plus dans son comportement ce sont, notamment, les mots qu'elle a prononcé à votre égard " je ne veux pas de fantôme dans mon étude...".

Cette dame est indigne de la profession de notaire.

Vous demandez des conseils, alors permettez-moi, humblement, de vous en donner quelques-uns :

1° Avez-vous engagé auprès des prud'hommes une action à l'encontre de votre ex-nouvel

employeur ? ; si vous ne l'avez pas fait, je pense qu'il convient vraiment que vous le fassiez ! ; peut-être devriez-vous vous faire assister dans cette démarche par un avocat, ou un syndicat (du notariat si possible) ;

2° Détendez-vous, faites de longues promenades accompagnées ;

3° Si vous vous faites aider par un psy c'est très bien ;

4° Et surtout gardez un bon moral.

Voilà, j'espère que ces quelques lignes vous auront aidé.

Je vous transmets mes sentiments les plus cordiaux.